Francheville
attractive par nature

COMMUNE DE FRANCHEVILLE (RHONE)
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er OCTOBRE 2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Délibération n°2026-74

Subvention à la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne dans le cadre de la convention 2025-2027

L'an deux mil vingt-six, le 1er octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Francheville, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Claire POUZIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2026

Président : Claire POUZIN, Maire

Étaient présents : Claire POUZIN, Christophe CERTIN, Sophie PAGNOUD, Daniel AUDIFFREN, Claire BEN SLIMANE, Loïc JOSPIN, Xavier ECHANIZ, Emilie MAMMAR, Laetitia SERIS, Marie-Christine BILLE, Olivier DE PARISOT, Isabelle GAILLARD, Francis TREMBLEAU, Baudouin LACHETEAU, Philippe SAROLI, Arnaud DEVILDER, Dominique LI-VIGNI, Bertrand JOSPIN, Benjamin SAGARDOY, Rosalie DOUYON, Marie MONIOT, Jade ARBEY, Hélène DUVIVIER, Aliénor PERRARD, Andreu CALVO HUGUET, Caroline PARIS, César DELEUSE.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir : Patricia MORIN (pouvoir à Sophie PAGNOUD), Benoît ASTIER (pouvoir à Christophe CERTIN), Géraldine LEMAL (pouvoir à Xavier ECHANIZ), Olivier GRANGE (pouvoir à Philippe SAROLI), Laurent BOUCHET (pouvoir à Laetitia SERIS), Anne-Sophie ZEITOUN (pouvoir à Jade ARBEY).

Secrétaire de séance : Marie-Christine BILLE

Rapporteur : Sophie PAGNOUD

Annexe

La commune de Francheville a pour volonté de renforcer l'attractivité économique de son territoire et de soutenir les petites et moyennes entreprises, commerces de proximité et artisans locaux.

A ce titre, une convention partenariale entre la Commune et la CCI Lyon Métropole a été signée en 2025 pour une durée de 3 ans. Cette convention prévoit notamment le versement d'une participation annuelle de fonctionnement sous forme de subvention dont le montant est défini en fonction des actions déployées. Pour l'année 2026, le montant de la subvention est de 3 800 € à laquelle pourra s'ajouter la mise à disposition de locaux si nécessaires. De son côté, la CCI s'engage à mettre en œuvre le programme d'actions défini conjointement ci-dessous et détaillé en annexe de la présente délibération :

	Fiche Action 1 Réalisation de 2 ateliers collectifs	Fiche Action 2 Accompagnement individuel des commerçants (4 jours)	TOTAL
Coût	2 050 €	3 200 €	5 250 €
Financement Francheville	1 600 €	2 200 €	3 800 €
Financement CCI	450 €	1 000 €	1 450 €

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20261001-2026-74-DE
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

Publication le 06/10/2026

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Cadre de vie en date du 16 septembre 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE les termes du programme d'actions 2026.

ENGAGE la commune de Francheville à verser une subvention de 3 800 €, ainsi qu'à la participation aux diverses actions définies dans le programme annuel, notamment les deux fiches actions prioritaires pour l'année 2026.

AUTORISE Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée aux commerces, au développement économique et à la politique de l'emploi à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'exécution de cette convention sont inscrits au budget principal de la commune, chapitre 65.

Nombre de conseillers : 33

Nombre de présents : 27
Nombre d'absents : 6 / pouvoir : 6

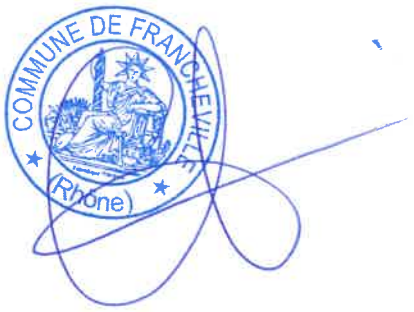
Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

La délibération n°2026-74 est adoptée à l'unanimité

Fait à Francheville, le 1er octobre 2026,
Pour extrait certifié conforme

Claire POUZIN
Maire de Francheville



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20261001-2026-74-DE
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

Convention entre la VILLE DE FRANCHEVILLE et la CCI
Déclinaison opérationnelle 2026

Comme convenu à l'article 4 de la convention pluriannuelle signée entre la VILLE DE FRANCHEVILLE et la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, le présent document a pour objet de formaliser les actions pouvant être conduites en partenariat entre la CCI LYON METROPOLE et la VILLE DE FRANCHEVILLE en 2026.
Les actions mentionnées peuvent faire l'objet d'un financement unique, de co-financements ou simplement d'un partenariat technique. N'apparaissent ici que les actions appelant des ressources financières spécifiques et/ou la mobilisation de journées « conseils experts » CCI

Il est convenu ce qui suit :
Pour l'année 2026, les deux parties s'engagent sur les actions suivantes :

- Déploiement de 2 ateliers collectifs
- Accompagnement individuel des commerçants

Les fiches action pour l'année 2027 pourront être revues par le comité technique aux vues du bilan des actions 2026.

Il est convenu que la ville de Francheville se laisse la possibilité de déployer d'autres actions :

- Mise à disposition de données sur le commerce et le tissu économique
- Etude de potentiel
- Mise en place d'une réunion d'informations sur les associations de commerçants

<table>
<tr><td colspan="5">FICHE ACTION 1 : Réalisation de 2 ateliers collectifs</td></tr>
<tr><td>Objectifs opérationnels</td><td colspan="4">La ville de Francheville souhaite poursuivre sa stratégie d'accueil des entreprises du territoire et participer à leur développement.</td></tr>
<tr><td>Contenu de l'action</td><td colspan="4">Pour se faire, la CCI organisera 2 ateliers sur des thématiques variées.

La ville de Francheville prend en charge :

- la communication du programme auprès des entreprises à partir du contenu et des éléments de communication fournis par la CCI ;
- la logistique liée aux ateliers

La CCI fait également un relais de communication</td></tr>
<tr><td>Descriptif et déroulé de l'action</td><td colspan="4">L'accompagnement collectif est proposé sous la forme d'un atelier de 2/3h en fonction des thématiques.

Ci-contre un exemple de thématiques proposées : IA, facturation électronique, aménagement du point de vente, communication numérique, transition énergétique …

Les thématiques des ateliers à partir d'une liste fournie par la CCI seront choisies par la ville de Francheville en fonction des besoins des entreprises du territoire.</td></tr>
<tr><td>Moyens mis en œuvre : RH et outils</td><td colspan="4">Conseil experts

A prendre en compte : afin d'attirer un plus grand nombre d'inscrits, la CCI et la Ville de Francheville retravailleront ensemble la communication (Titre, lieu, ciblage).
Il est possible d'organiser, à la demande de la collectivité, un atelier au sein d'une entreprise, nécessitant donc un échange préalable entre la ville de Francheville et la CCI.</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Plan de financement</td><td>Charges</td><td>€</td><td>Produits</td><td>€</td></tr>
<tr><td>2 ateliers au choix
+
Forfait communication sur les ateliers (emailing et post LinkedIn)</td><td>1 600 €</td><td>Financement Francheville</td><td>1 600 €</td></tr>
<tr><td>Frais et temps de déplacement</td><td>450 €</td><td>Financement CCI</td><td>450 €</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>2 050 €</td><td>TOTAL</td><td>2 050 €</td></tr>
<tr><td>Bilan et indicateurs</td><td colspan="4">Bilan technique et financier</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td colspan="5">FICHE ACTION 2 : Accompagnement individuel des commerçants</td></tr>
<tr><td>Objectifs opérationnels</td><td colspan="4">Il s'agit de proposer des accompagnements individuels aux entreprises du territoire sur la base de l'identification de leurs besoins. La ville de Francheville ou la CCI se chargeront de se faire mutuellement remonter les demandes qui pourraient venir des entreprises.</td></tr>
<tr><td>Contenu de l'action</td><td colspan="4">La CCI propose un dispositif d'accompagnement individuel des entreprises en fonction des demandes sur plusieurs thématiques.</td></tr>
<tr><td>Descriptif et déroulé de l'action</td><td colspan="4">Les accompagnements proposés peuvent couvrir les thématiques suivantes (commerce, développement commercial, développement numérique, transition écologique, ect).

Ci-dessous des exemples d'accompagnement :

AMENAGEMENT DU POINT DE VENTE
• Diagnostic permettant de connaître les principes clefs de l'aménagement du point de vente
• Identifier les éléments qui peuvent être améliorés au sein du commerce
• Remise d'un livrable

TRANSMISSION / REPRISE
• Sensibilisation des chefs d'entreprise
• Identification des points forts et des axes d'amélioration
• Accompagnement à la mise en vente et à la recherche des repreneurs

DEVELOPPEMENT NUMERIQUE
• Diagnostic numérique du commerce permettant d'identifier les opportunités en ligne
• Proposition de plan d'actions afin d'améliorer la visibilité numérique et l'expérience client
• Accompagnement au développement d'outils numériques

Les différents types d'accompagnement seront activés en fonction des besoins des entreprises.
L'accompagnement est déclenché dès lors que les services de la ville de Francheville valident la proposition d'accompagnement formalisée par la CCI en réponse aux besoins identifiés.
Un suivi régulier des contacts avec les commerçants et du nombre d'accompagnements sera organisé.</td></tr>
<tr><td>Moyens mis en œuvre : RH et outils</td><td colspan="4">Conseil experts</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Plan de financement</td><td>Charges</td><td>€</td><td>Produits</td><td>€</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Forfait d'accompagnement de 4 jours</td><td rowspan="2">3 200 €</td><td>Financement Francheville</td><td>2 200 €</td></tr>
<tr><td>Financement CCI</td><td>1 000 €</td></tr>
<tr><td></td><td>TOTAL</td><td>3 200 €</td><td>TOTAL</td><td>3 200 €</td></tr>
<tr><td>Bilan et indicateurs</td><td colspan="4">Bilan technique et financier</td></tr>
</table>

Récapitulatif des montants par fiche action :

Actions	*Coût*	*Financement Francheville*	*Financement CCI*
1- Déploiement de 2 ateliers collectifs	2 050 €	1 600 €	450 €
2- Accompagnement individuel des commerçants	3 200 €	2 200 €	1 000 €
TOTAL	5 250 €	3 800 €	1 450 €

Responsabilité relative à la protection des données personnelles

Les parties s'engagent à respecter toutes dispositions en vigueur relatives à la protection des données et notamment le règlement général sur la protection des données (RGPD). Elles s'engagent à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que leurs traitements répondent aux exigences du règlement et garantissent la protection des droits des personnes concernées.

Les parties s'engagent à traiter les données uniquement pour les finalités qui font l'objet de la convention et à garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans ce cadre.

Il appartient aux parties collectant des données personnelles, de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte.

Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits que leur confère la réglementation en vigueur relatives à la protection des données, à l'égard de et contre chacune des parties.

Lorsque les personnes concernées exercent auprès d'une des parties des demandes d'exercice de leurs droits, les autres parties doivent, dans la mesure du possible, l'aider à s'acquitter de son obligation.

Coordonnées des délégués à la protection des données/référents rgpd :
CCI, dpo@lyon-metropole.cci.fr
Ville de Francheville :

La présente convention comporte 5 pages

Fait en deux exemplaires originaux

Pour la ville de Francheville

La Maire
Claire Pouzin

Pour la CCI Lyon Métropole Saint Etienne

La Présidente de la délégation de Lyon
Myriam Bencharaa

Fait à LYON , le.....